



Syndicalisme et défense de l'identité ouvrière dans le bâtiment lyonnais (1926-1939)

Jean-Luc de Ochandiano

► To cite this version:

Jean-Luc de Ochandiano. Syndicalisme et défense de l'identité ouvrière dans le bâtiment lyonnais (1926-1939). Bulletin du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale, 1999, 3-4, pp.63-74.
halshs-00999666

HAL Id: halshs-00999666

<https://shs.hal.science/halshs-00999666>

Submitted on 3 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

SYNDICALISME ET DÉFENSE DE L'IDENTITÉ OUVRIÈRE DANS LE BÂTIMENT LYONNAIS (1920-1939)

Jean-Luc DE OCHANDIANO

Jean-Luc DE OCHANDIANO

Centre Pierre Léon

Le syndicalisme a joué un rôle fondamental dans la perpétuation mais aussi la reformulation des valeurs, des représentations et des pratiques identitaires propres aux communautés constituées autour du métier, cette reformulation permettant à ces dernières une adaptation dynamique au monde auquel elles étaient confrontées. Inversement, c'est seulement au prix d'une transformation de sa physionomie que le syndicalisme a, bien souvent, pu s'imposer. Les groupes ouvriers se sont, en effet, réappropriés cette forme d'organisation, l'ont adapté non seulement à leurs besoins mais l'ont marqué aussi de leur empreinte et lui ont imposé des pratiques, des symboles, des croyances qui étaient les leurs avant le développement du syndicalisme. C'est le cas pour les syndicats du bâtiment de

1 - Sous-secrétariat d'Etat de l'économie nationale, *Statistiques des forces motrices en 1926*, Paris, Imprimerie nationale, 1931.

2 - Selon Jean-Luc Pinol, en 1936, les natifs des départements limousins représentent encore un tiers des maçons inscrits sur les listes électorales de l'agglomération lyonnaise (ce qui exclut donc les étrangers). À ce chiffre, il faut ajouter les nombreux ouvriers originaires de cette région mais nés dans les centres urbains du fait de la fixation de la main-d'œuvre limousine à Lyon et à Paris en particulier. Ils participent totalement de cette communauté limousine à l'identité très forte : PINOL (Jean-Luc), *Espace social et espace politique, Lyon à l'époque du Front Populaire*, Lyon, PUL, 1980, p. 37 et 117.

3 - *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 7 mars 1926*, tome 1, 5^e partie, "Étrangers et naturalisés", Paris, Imprimerie nationale, 1931.

Lyon qui ont commencé à se développer dans cette industrie au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Plusieurs décennies leur ont été nécessaires pour s'acclimater et s'adapter aux formes particulières que prenaient les communautés de métier composant cette industrie. Ils se sont finalement imposés, au début du XX^e siècle, comme mode de structuration dominant de ces communautés. Mais ils avaient alors subi des modifications importantes. S'étant moulé dans le cadre du métier, étant devenu, comme on va le voir, les marqueurs des limites de ces communautés, ils avaient fini par en dessiner le visage. C'est pour cela que, par l'étude du syndicalisme du Bâtiment, on peut espérer entrer au cœur même de l'identité ouvrière de ce secteur. Et que l'on peut, quand ces communautés se désagrègent dans les années trente, sentir, au travers du syndicalisme, leur cœur s'éteindre peu à peu.

MORPHOLOGIE DU BÂTIMENT ET DE SA MAIN-D'ŒUVRE

Dans les années vingt, l'industrie du bâtiment présente encore des caractères morphologiques très particuliers dont les conséquences sont importantes sur les groupes ouvriers : très peu concentrée (elle est constituée à 95 % d'entreprises de moins de 20 salariés, en 1926), elle connaît, d'autre part, une mécanisation très faible (en 1926, seuls 1,7 % des établissements du Bâtiment utilisent une force motrice contre 7,2 % pour l'ensemble de l'industrie de transformation)¹. Par ailleurs, son organisation du travail la distingue à plus d'un titre des autres industries : l'activité du bâtiment s'organise, en effet, dans l'espace du *chantier*, c'est-à-dire en un lieu de travail qui se fait et se défait perpétuellement, qui se

déplace sans cesse, qui peut réunir des effectifs ouvriers très inégaux, et où les corporations se succèdent au gré de l'évolution de la construction. Contrairement à l'usine, enclose entre ses hauts murs, immobile et pérenne, le chantier montre un visage sans cesse en mouvement, rendant difficiles les tentatives patronales de rationalisation et de taylorisation.

La main-d'œuvre du bâtiment, essentiellement d'origine rurale, connaît des modifications importantes après guerre. Ce secteur ayant connu des pertes énormes pendant la première guerre mondiale, les ouvriers sont trop peu nombreux pour faire face à la demande, d'autant plus que les réservoirs traditionnels de main-d'œuvre tendent à se tarir. Dans le Rhône, la filière migratoire limousine s'affaiblit à cette époque alors qu'elle avait nourri jusqu'à là la corporation du bâtiment la plus importante, celle des maçons. Ce creuset de main-d'œuvre était extrêmement homogène puisqu'il était essentiellement constitué des trois cantons de Gentioux, Eymoutiers et Royère et correspondait donc essentiellement au plateau de Vassivière. Malgré ce déclin des migrations saisonnières entre cette région et Lyon, les ouvriers limousins restent nombreux dans cette ville et constituent un groupe compact qui joue un rôle moteur dans le bâtiment pendant toute l'entre-deux-guerres². Face au déficit en main-d'œuvre française dans le bâtiment, l'immigration, déjà importante dans cette industrie, se développe très fortement et tend à se diversifier. Aux traditionnels Piémontais se joignent des Italiens d'autres régions mais aussi des immigrés d'autres nationalités. Dans le Rhône, en 1926, sur les 4 280 étrangers recensés dans le Bâtiment, les Italiens en représentent 64,3 %, les Espagnols 15,5 %, les Suisses 6,3 % et les Nord-Africains 4,5 %³.

COMMUNAUTÉS DE MÉTIER : IDENTITÉ ET CONSCIENCE DE CLASSE

Ces ouvriers d'origines très diverses qui arrivent à Lyon dans la décennie qui suit l'armistice de 1918 trouvent des groupes ouvriers qui se sont restructurés rapidement malgré les pertes de la guerre. Le métier continue, en effet, à imprimer puissamment sa marque, dans le bâtiment lyonnais. Par la notion de métier, il faut entendre non seulement le savoir-faire qu'acquiert l'ouvrier qualifié mais aussi la communauté que constituent les ouvriers d'un même métier. Ces communautés de métier étaient un des fondements de l'ordre corporatif d'Ancien Régime. Avec la Révolution française, elles ont été officiellement dissoutes mais les ouvriers sont restés fidèles à l'esprit de solidarité dont elles étaient porteuses. C'est pourquoi elles se sont perpétuées et c'est en leur sein que s'est développée, pendant le XIX^e siècle, la conscience de classe ouvrière⁴. Mais la forme particulière des communautés de métier, leur prégnance sur les représentations ouvrières a donné naissance à une conscience de classe originale, qui s'affiche « à travers, toujours, la mosaïque des métiers⁵ ». C'est pourquoi, aussi, le projet révolutionnaire qui s'est développé au sein de ces communautés de métier – le syndicalisme d'action direct ou syndicalisme révolutionnaire – ne s'est pas donné comme objectif la prise du pouvoir politique mais l'appropriation, par les ouvriers, des instruments nécessaires à l'exercice de leur métier. Et la société future est perçue comme une fédération des différents métiers libérés de l'exploitation capitaliste dont la CGT apparaît, à partir de 1895, comme la préfiguration.

Le bâtiment devient, dans les années d'avant-guerre, le fer de lance de la CGT⁶. La prégnance du métier dans cette indus-

trie favorise, en effet, le développement en son sein du syndicalisme d'action directe mais constitue, par contre, un obstacle majeur à la constitution d'une fédération du Bâtiment réunissant les différentes fédérations de métier existantes. Elle ne voit finalement le jour qu'en 1907. À Lyon, les syndicats du Bâtiment rejoignent la CGT à partir de cette date et constituent, en 1911, la Ligue d'Action du Bâtiment, structure industrielle qui coordonne l'action des syndicats corporatifs.

La communauté de métier est donc le cadre au travers duquel sont perçus les rapports de classes. Elle est aussi le cadre privilégié des sociabilités et des représentations que les ouvriers ont d'eux-mêmes et de la société. Les communautés lyonnaises du bâtiment s'inscrivent, d'abord, dans un territoire déterminé, qui correspond approximativement aux quartiers de la Guillotière, de la Part-Dieu et de Moncey. Cet espace, elles l'ont balisé de lieux collectifs très nombreux (un réseau très serré de bars et d'épiceries tenus par d'anciens « gars » du bâtiment ou par leur femme, les locaux de la plupart des syndicats mais aussi de la plus grande partie des entreprises de ce secteur) et il est le lieu de résidence d'un nombre très important d'ouvriers du bâtiment, particulièrement des Limousins. Centre d'une sociabilité très riche, ce territoire renforce le sentiment d'appartenance communautaire qui est déjà très fort. Ce sentiment s'exprime de multiples manières mais d'abord dans un langage du métier qui rebaptise tout ce qui, au sein de la communauté, participe à fonder l'identité du groupe (le nom des ouvriers, les outils, les objets importants, etc.). Ce langage a conservé des expressions héritées des corporations d'Ancien Régime et du compagnonnage (corps, État, mise à l'index, renard, singe, etc.) mais en a souvent transformé, au moins partiellement, le sens du fait du développement des luttes

4 - SEWELL (William H.), *Gens de métiers et révolution. Le langage du travail de l'Ancien Régime à 1848*, Paris, Aubier, 1983.

5 - LEQUIN (Yves), "Le métier", NORA (Pierre) (dir.), *Les lieux de mémoire, partie 3 : Les France, volume 2 : Traditions*, Paris, Gallimard, 1992, p. 385.

6 - JULLIARD (Jacques), *Clémenceau briseur de grèves*, Paris, Julliard, 1965, p. 33.

7 - Ainsi "étrésillon", qui désigne les rondins de bois utilisés pour le boisage des tranchées

de terrassement, désigne aussi le litre de vin. Par analogie, cela semble signifier que le vin est considéré comme quelque chose qui assure la solidité de celui qui en consomme : FAU (Albert), *Maçons au pied du mur*, Lyon, FNTC-CGT, 1989, p. 22. Albert Fau a été un des responsables du bâtiment lyonnais avant comme après la seconde guerre mondiale.

8 - *Ibid.*, p. 19 et 163-64.

9 - NAVEL (Georges), *Travaux*, Paris, Stock, 1945, p. 76-77.

10 - AUZIAS (Claire), *Mémoires libertaires*, Lyon (1919-1939), Paris, L'Harmattan, 1993, p. 156-157.

11 - Les informations utilisées pour ce chapitre proviennent surtout des registres de réunions des syndicats du Bâtiment conservés aux archives du syndicats de la construction de Lyon (ASCL), de *L'Effort*, hebdomadaire du

Cartel du Bâtiment de 1927 à 1939 et du compte rendu du 6^e Congrès du Cartel du Bâtiment, 18/12/1932, Lyon,

sociales. Il est aussi contaminé par le langage technique, signe de l'importance du métier dans la vie de ces hommes⁷.

Outils et habits sont aussi des marques identitaires fortes. Mais l'importance qui leur est donnée (au point que les syndicats ont comme emblème les outils distinctifs de la corporation, sur le modèle du compagnonnage) en font plus que cela : ils sont la cristallisation de la fierté qu'il y a à appartenir à ces métiers. C'est pour cela que le charpentier n'a pas honte, encore dans les années vingt, de porter le pantalon Lafont, caractéristique de sa « coterie » et le plâtrier, le costume blanc, contrairement à l'ouvrier d'usine qui déjà à l'époque a adopté le costume « bourgeois »⁸. Cette opposition n'est pas anodine. Le chantier, dans les années vingt, apparaît comme l'*« anti-usine »*. Dans le bâtiment, le travail conserve, en effet, un sens immédiatement saisissable pour l'ouvrier contrairement à l'usine taylorisée⁹. C'est pour cela que le travail reste une valeur essentielle du bâtiment. C'est lui qui confère son identité à l'ouvrier si celui-ci parvient à se qualifier dans son métier. Car travailler ne suffit pas, encore faut-il faire du bon travail. C'est pour cela que certains syndicats continuent, après guerre, à exiger un test de compétence professionnelle aux ouvriers qui veulent adhérer¹⁰. Les ouvriers du Bâtiment ont donc le sentiment de faire partie d'une l'élite ouvrière, celle qui détient un métier et par là même une autonomie qu'il faut défendre face aux patrons. Celle aussi qui porte haut les valeurs et les pratiques du syndicalisme.

FONCTIONS DU SYNDICALISME DANS LE BATIMENT¹¹

Le syndicalisme dans le Bâtiment ne vise pas seulement à faire pression sur

les entrepreneurs pour faire respecter les tarifs et la durée du temps de travail. Plus fondamentalement, il est un instrument aux mains de la communauté de métier lui permettant de faire respecter la discipline en son sein afin d'assurer la défense de ses intérêts et de son intégrité. C'est pour cela que l'action syndicale s'adresse aussi, et peut-être surtout, aux ouvriers membres de ces communautés.

Deux éléments clés assurent le contrôle serré de la corporation. C'est d'abord le délégué de chantier que les syndicats ont réussi à imposer aux entrepreneurs par le rapport de force, bien qu'il n'ait aucune existence légale avant 1936. Élu par les ouvriers du chantier ou nommé par son organisation, il est l'expression de la présence quotidienne du syndicat sur le chantier. Présence face au patron, d'une part, puisque le délégué a pour attribution de surveiller le respect des droits ouvriers par ce dernier (application des « tarifs », des normes de sécurité, etc.) mais aussi face aux ouvriers du chantier dont il contrôle très strictement l'obéissance à la discipline syndicale. Le délégué surveille que les ouvriers respectent bien, eux aussi, les contrats collectifs (ne fassent pas, par exemple, des heures supplémentaires) mais surtout, il vérifie que les ouvriers sont bien à jour de leurs cotisations, particulièrement quand de nouveaux ouvriers arrivent sur le chantier, *la syndicalisation étant obligatoire* dans toutes les corporations du bâtiment lyonnais, à cette époque. Ce syndicalisme obligatoire prend tout son sens dans ces communautés de métier. Il est un moyen de maintenir leur cohésion par le contrôle des individus qu'assurent les syndicats corporatifs, ceci d'autant plus que la mobilité des ouvriers est très grande dans le bâtiment. Le délégué de chantier est donc un des rouages dans cette pratique de contrôle visant à assu-

rer la soumission des ouvriers à la discipline communautaire. Il est épaulé dans son action non seulement par le groupe qui se constitue sur le chantier pour un temps déterminé mais aussi par cet autre élément fondamental de l'action militante dans le Bâtiment, la "roulante".

La "roulante", appelée aussi "équipe de propagandistes" ou "la propagande", est constituée d'un groupe de militants qui vont de chantier en chantier, se déplaçant en vélo (d'où son nom) pour les contrôler. Chaque syndicat entretient financièrement un ou plusieurs "propagandistes" selon sa taille et ses moyens financiers. Ces équipes à vélo montrent l'adaptation des méthodes d'action syndicale à la dissémination extrême des chantiers sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Le premier rôle de ces "roulantes" est d'épauler le délégué dans le contrôle des cartes syndicales sur le chantier, afin d'imposer la syndicalisation à tous les ouvriers qui y travaillent. Pour ce faire, les "propagandistes" bloquent l'entrée du chantier, à l'arrivée des ouvriers ou à leur départ et pointent les cartes pour voir si elles sont à jour de leurs cotisations. On retrouve donc, de nouveau, cette mise en pratique de l'action directe de la part des syndicats du Bâtiment. L'existence des syndicats se défend sur le terrain concret et non par une série de lois qui en assure la légalité. Ces équipes n'hésitent d'ailleurs pas à avoir recours à la violence pour arriver à leurs fins, une violence presque toujours tournée vers les ouvriers, que ceux-ci refusent de se syndiquer ou qu'ils aient commis un acte reconnu, au sein de la communauté de métier, comme opposé aux intérêts de cette communauté. Cette violence, déjà présente en période normale, trouve dans ces moments de crise que représentent les grèves, des occasions multiples de s'exprimer. Car s'il est un personnage haïssable pour les

ouvriers du bâtiment, c'est le briseur de grève, ce traître à la communauté. Aussi, pour lutter contre les "renards", lorsqu'un mouvement de grève est entamé, les "roulantes" sont renforcées et se transforment en "équipes de chasse" qui visent les chantiers pour "faire courir" les "renégats", au besoin par la violence. La conséquence en est que les "propagandistes" ont très souvent maille à partir avec la justice républicaine.

C'est, par contre, à une toute autre justice que sont confrontés les "renégats", la justice de la communauté de métier. En effet, parallèlement à l'intimidation et à la violence physique que déploient les "roulantes" pour imposer le respect des règles de la corporation et qui, par la même, assument en son sein une sorte de rôle policier, tout un rituel judiciaire est mis en œuvre par les syndicats, avec son langage, ses tribunaux, ses peines et ses condamnés. Les registres de procès-verbaux des réunions des syndicats laissent apparaître clairement qu'une partie de l'activité de ces réunions consiste à délibérer sur les "cas" qui leur sont soumis, autrement dit à décider de l'attitude à prendre envers les membres de la corporation qui ont commis une entorse envers les règles de la communauté de métier. Quand les infractions sont de moindre importance, l'ouvrier est convoqué lors d'une réunion du syndicat et, après qu'il ait été entendu, une amende lui est infligée. Pourtant, dans une circonstance, le jugement va très souvent au-delà de la simple amende : quand il s'agit de juger des briseurs de grèves. Là, le syndicat tranche souvent la question de manière brutale et promulgue l'excommunication, c'est-à-dire, au sens étymologique du terme, la mise hors de la communauté. Le "renard" est chassé du syndicat et les ouvriers de la corporation refusent, quand ils le peuvent, de travailler à ses

Imprimerie
Intersyndicale, 1933.
Les termes entre
guillemets sont ceux
utilisés par les ouvriers
du bâtiment de Lyon.

12 - Les Limousins nourrissent surtout la corporation des maçons, celles des cimentiers-tyroliens et des fumistes industriels (toutes les deux issues de celle des maçons) et celle des tailleurs de pierre : ASCL et archives du syndicat des monteurs en thermique industrielle de Lyon (ASMTIL).

**13 - CORBIN (Alain),
Archaïsme et modernité en Limousin au XIX^e siècle (1845-1880), Paris, Rivière, 1975, tome 2, partie 3.
Rappelons aussi que c'est à Gentioux que se trouve le seul monument aux morts antimilitariste de la première guerre mondiale.**

côtés, quitte, dans certains cas, à mettre le chantier en grève s'il n'est pas renvoyé. L'ouvrier, chassé de cette communauté laborieuse, se retrouve donc, non seulement privé de la possibilité d'exercer son métier mais, par là même, privé de l'identité qui le constituait. Une marque d'infamie lui est attachée qui peut le suivre de longues années. Ces cas de "mise à l'index" suivent le plus souvent les grèves difficiles, celles qui ont été ressenties le plus durement par les ouvriers, comme en 1920. Pourtant, cette décision de mise hors de la communauté de métier n'est jamais définitive. Les ouvriers du bâtiment, militants pragmatiques, savent qu'il n'est pas toujours bon de laisser trop d'ouvriers hors du syndicat, surtout qu'il n'est pas constamment possible de les empêcher de travailler. Aussi, quand les esprits se sont apaisés, dans les réunions syndicales, on pose la question de l'"amnistie" des "renards". Mais, quelquefois, la haine reste tenace et l'"amnistic" met plusieurs années à venir.

LES LUTTES SYNDICALES DANS LE BÂTIMENT

Cette cohésion des groupes professionnels assurée par les syndicats corporatifs leur a permis de surmonter les divisions syndicales, cela d'autant plus que, très vite, le cartel autonome des syndicats du bâtiment de Lyon, constitué en 1926 autour du syndicat des maçons, s'impose comme la principale composante syndicale. D'une homogénéité idéologique beaucoup moins grande que ses rivales, bien que le noyau dirigeant soit fortement marqué par le syndicalisme révolutionnaire, le cartel montre beaucoup de pragmatisme et d'attachement à l'action sur le terrain, à l'intérieur du cadre corporatif. Le cartel est

d'ailleurs critiqué par ses rivaux, le syndicat unique du bâtiment (SUB), constitué la même année autour du syndicat des terrassiers et adhérent à la CGTSR et le petit syndicat général du bâtiment, membre de la CGTU. Organisés tous les deux en syndicats d'industrie, ils accusent le cartel de détourner les ouvriers de la lutte des classes en les cantonnant dans des luttes étroitement contenues dans le cadre du métier. Les années qui suivent donnent pourtant raison au cartel dont les effectifs se développent au détriment surtout du SUB incapable de s'implanter sur le terrain militant et qui s'étoile rapidement, s'enfermant dans des préoccupations de plus en plus idéologiques. Le cartel profite, par contre, d'une conjoncture économique qui reste favorable dans cette industrie jusqu'en 1932-33, pour mener de nombreuses luttes très souvent victorieuses.

Deux autres éléments, qui sont d'ailleurs liés, peuvent expliquer la force particulière des syndicats lyonnais pendant l'entre-deux-guerres : l'extrême cohésion sociale du groupe constitué par les Limousins a, de toute évidence, renforcé le caractère communautaire très fort des corporations lyonnaises. Leur présence a permis, par un entrelacement de l'identité d'origine et de l'identité de métier, de renforcer la cohésion des communautés ouvrières où ils sont implantés¹². La plus importante d'entre elles, celle des maçons, dirigée presque uniquement par des Limousins, est d'ailleurs celle qui joue un rôle moteur dans le bâtiment lyonnais. La coloration politique de cette région explique d'autre part, au moins en partie, l'orientation révolutionnaire des syndicats lyonnais. En effet, les zones de migrations du Limousin ont été très tôt marquées par un socialisme fortement teinté d'anticléricalisme et d'antimilitarisme¹³.

En 1919, quelques-uns de ces Limousins, parmi lesquels on compte les deux derniers secrétaires du syndicat des maçons, Antoine Charial et Adrien Lemasson, fondent une coopérative, l'Avenir, qui a très rapidement joué un rôle fondamental dans le bâtiment lyonnais. En effet, soutenue par Édouard Herriot, maire de Lyon à cette époque, cette coopérative obtient des adjudications très importantes¹⁴ et devient une des principales industries du BTP de Lyon. L'existence de cette coopérative favorable aux visées ouvrières, même si elle ne partage pas leur projet révolutionnaire, a introduit une faille dans le groupe patronal lors des conflits et aidé, par là même, les syndicats ouvriers dans leurs luttes.

Ces luttes très organisées, toujours accompagnées de négociations, ont pour l'essentiel, les mêmes caractéristiques et les mêmes objectifs qu'au XIX^e siècle. La description qu'a pu en faire Michelle Perrot pour la période 1871-1890¹⁵ reste donc en grande partie valable, signe d'une transformation très lente de ce secteur. Ajoutons seulement que les contrats collectifs représentent un des enjeux fondamentaux de ces luttes. Ils permettent, en effet, de fixer des règles valables pour l'ensemble de la corporation et donc de contrebalancer l'instabilité propre à la condition ouvrière dans cette industrie, l'ouvrier changeant souvent d'employeur en même temps qu'il change de chantier. En ce sens, comme le dit Alain Dewerpe, « les conventions jouent [...] comme modes de consolidation de l'incertitude¹⁶ ».

À partir de 1927, le profil des grèves du bâtiment lyonnais change pourtant quelque peu : leur durée moyenne (rapport entre le nombre de journées chômées et le nombre de grèves) augmente, signe d'un durcissement des conflits entre patrons et ouvriers dans ce sec-

teur. Un tournant semble se faire jour, alors même que l'industrie du bâtiment subit un premier retournement de conjoncture (1927-28). Parallèlement, l'ampleur de ces grèves (rapport entre le nombre de grévistes et le nombre de grèves) suit le chemin inverse : elle s'effrite pendant les années vingt et surtout après 1927. Les organisations syndicales, qui semblent moins sûres d'elles, privilégièrent les grèves réduites aux affrontements de grande envergure. Bien avant le développement de la crise économique, des signes montrent que le ton se durcit entre patrons et ouvriers. La période de prospérité des années 1928-32 change d'ailleurs peu de choses à cette situation, ce qui n'est pas le cas de la crise économique.

MUTATION INDUSTRIELLE ET CRISE ÉCONOMIQUE

Le chômage apparaît assez tardivement dans le bâtiment aussi bien nationalement qu'au niveau local. L'intervention de l'État, massive dans les années 1928-1930, a permis de retarder l'entrée en crise de ce secteur. Par contre, après 1933, l'État se désengage de manière importante du bâtiment, aggravant les effets de la dépression¹⁷. C'est le cas à Lyon où le chômage se développe rapidement à partir de cette date. Ce chômage est dangereux à plus d'un titre : il rompt l'attache entre l'ouvrier et sa corporation, attache autant identitaire que professionnelle. Il risque donc à long terme d'affaiblir les communautés de métier. Il exacerbe, d'autre part, les rivalités déjà latentes entre Français et étrangers, ceci d'autant plus que les entrepreneurs s'appuient sur ces derniers pour tenter de grignoter les acquis ouvriers. C'est surtout la frange la plus faible de cette main-d'œuvre étrangère, la plus

14 - L'Avenir a, entre autres, construit la faculté de médecine (1928-29), l'hôtel de ville de Villeurbanne et le quartier des Gratte-Ciel (1931-34), le quartier des États-Unis (1931-34), l'hôtel des postes de Lyon (1935-38), le boulevard de Ceinture (1936-37), ... L'Avenir, Vingt ans, Lyon, Association typographique, 1939.

15 - PERROT (Michelle), *Les ouvriers en grève, France (1871-1890)*, Paris-La Haye, Mouton, 1974, tome 1, p. 377-384.

16 - DEWERPE (Alain), "L'exercice des conventions. Le cas de l'industrie navale française (fin XIX^e-début XX^e siècle)", LEPEIT (Bernard), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 101.

17 - LESCURE (Michel), *Immobilier et bâtiment en France (1820-1980). Histoire d'une filière*, Paris, Hatier, 1983, p. 41.

18 - D'abord intitulé comité de protection des Nord-Africains, ce service change de nom au moment de son rattachement à la police spéciale, en 1934. Cette même année, il est mis en cause par les syndicats après l'assassinat d'un membre de la "roulante" des terrassiers, d'un coup de pistolet, par un Algérien embauché le jour même, par ce service, sur un chantier en grève : MASSARD-GUILBAUD

(Geneviève), *Des Algériens à Lyon. De la Grande Guerre au Front Populaire*, Paris, CIEMI-L'Harmattan, 1995, p. 352-366 ; Archives départementales du Rhône (ADR), 10 MPC 80 ; FAU (Albert), *Maçons au pied du mur, ... op. cit.*, p. 115-117.

19 - *L'Effort*, 14 octobre 1933, 19 mai 1934, 7 juillet 1934, 31 décembre 1938.

20 - LEQUIN (Yves), *Les ouvriers de la région lyonnaise...*, op. cit., p. 398.

touchée par la crise – les Algériens – que les entrepreneurs, surtout de maçonnerie et de terrassement, ont utilisée pour briser des grèves, ceci d'autant plus facilement qu'ils ont été aidés dans cette tâche, à partir de 1932, par le Service des Nord-Africains¹⁸. La question des étrangers, question récurrente dans le bâtiment depuis le XIX^e siècle, a de toute évidence entravé l'action des syndicats pris entre leurs convictions internationalistes et l'hostilité grandissante des ouvriers français envers les étrangers. Cette division des communautés de métier sur les questions de nationalité a été un élément fondamental de fragilisation des groupes corporatifs et des syndicats.

Autre élément de fragilisation, tout aussi déterminant : devant la très grande difficulté de rationaliser le travail sur les chantiers, et pour augmenter la rentabilité du travail compromise par la crise, les entrepreneurs du bâtiment, bien que traditionnellement assez conservateurs dans le domaine de l'innovation technique, se tournent dans les années 30 vers la mécanisation. À cette époque apparaissent à Lyon les pelles mécaniques sur les chantiers de terrassement, le pistolet automatique chez les peintres, l'arc à souder dans la serrurerie et les premières grandes grues distributrices qui touchent surtout les maçons. Ces techniques nouvelles ont comme conséquence immédiate la mise au chômage d'une partie de la main-d'œuvre rendue inutile par l'augmentation des rendements. Plus insidieusement, cette mécanisation s'accompagne d'une tentative, de la part des entrepreneurs, de déqualification d'une partie de la main-d'œuvre au sein des corporations dans lesquelles ils introduisent la mécanisation : tentatives réitérées d'imposer une catégorie manœuvre, inexistante dans les contrats collectifs, pour les travaux courants non

réalisés par les machines (chez les terrassiers), spécialisation d'une partie de la corporation dans l'utilisation des outils mécaniques (serruriers, peintres)¹⁹. Au-delà du problème de l'augmentation du nombre des chômeurs produite par l'introduction de machines-outils, c'est la question du statut des ouvriers du Bâtiment qui est mise en cause par les innovations techniques. Mais cette conséquence retient peu l'attention des syndicats car, comme le dit Yves Lequin, il est « très délicat de repérer les déclassements collectifs [...]. Car la dépossession se fait insensiblement²⁰ ».

Plus brutale a été, par contre, la remise en cause de l'existence même de certaines corporations du fait de l'utilisation de nouveaux matériaux. Utilisés déjà avant guerre, le ciment armé et le fer se développent de manière importante dans les années vingt et trente et tendent à remplacer la pierre pour le premier et le bois pour le second. Ce sont donc les corporations des tailleurs de pierre, des charpentiers et des menuisiers qui sont touchées de plein fouet par ces nouvelles techniques de construction, des corporations qui étaient importantes jusqu'alors dans le bâtiment, non seulement quantitativement mais aussi parce qu'elles étaient fortement organisées et porteuses de traditions qui les plaçaient en haut de la hiérarchie du bâtiment.

L'INTERMÈDE DE 1936

Si des évolutions apparaissent dans l'industrie du bâtiment, à Lyon, il en est de même au niveau syndical. Le milieu des années trente marque, en effet, la fin de la spécificité lyonnaise dans le domaine idéologique puisque la direction du cartel, restée fidèle à l'autonomie et au syndicalisme révolutionnaire d'avant-guerre est, à cette époque, accu-

sée de malversations financières et exclue de cette organisation²¹. La nouvelle direction, qui ne vient plus du syndicat des maçons, se rapproche très rapidement de la CGTU et le cartel se fond finalement dans cette confédération en 1936, tout en gardant son nom et son organisation en syndicats de métier. Les communistes ont donc réussi à prendre les rênes du cartel, signe que des transformations profondes se sont produites dans la main-d'œuvre du bâtiment lyonnais. Le mouvement de juin-juillet 1936 ne fait qu'accentuer cette tendance puisque, après les grèves, aussi bien nationalement que localement, les ex-unitaires ont à peu près tous les postes dirigeants au sein du bâtiment²². Entrés dans le mouvement le 19 juin, les syndicats lyonnais du bâtiment n'en sortent que le 28 juillet. L'extrême longueur de cette grève s'explique par le refus absolu de la part des chambres patronales de négocier. La dégradation des relations perçue dans les années précédentes apparaît au grand jour à l'occasion de ce mouvement. Ce n'est finalement que par l'action directe que le cartel oblige finalement les entrepreneurs à se soumettre aux accords Matignon, séquestrant une partie des dirigeants de la chambre patronale dans ses locaux pour obliger le préfet à faire pression sur elle²³. La manœuvre énergique du cartel porte ses fruits dans l'immédiat, mais c'est un patronat humilié, qui a été désavoué par ses alliés traditionnels (gouvernement et préfecture), qui a dû accepter l'occupation de ses chantiers et de sa chambre patronale, la séquestration de ses représentants, qui a vu le drapeau rouge flotter sur son immeuble, qui signe finalement l'accord salarial. La volonté de venger cet outrage n'a cessé, dans les années qui ont suivi d'inspirer l'action de la chambre patronale.

EXACERBATION DES CONFLITS ET DÉFAITE OUVRIÈRE

Brutalement réveillée par le mouvement de juin-juillet 36, la chambre patronale se réorganise rapidement afin de resserrer les rangs patronaux. Le syndicat général des entrepreneurs du bâtiment naît sur les cendres de l'ancienne organisation patronale²⁴ et, dès le milieu de l'année 1937, part à l'offensive contre les conquêtes ouvrières, principalement les congés payés et les délégués ouvriers²⁵.

Face à cette offensive patronale, les syndicats ouvriers, malgré la réunification syndicale, ont de plus en plus de mal à réagir. Le chômage, qui avait légèrement reculé au début de l'année 1936, repart de plus belle en 1937 et atteint son sommet en 1938. Il mène au développement de ce que les syndicats appellent "l'artisanat marron" : du fait de la difficulté à trouver du travail, de plus en plus de chômeurs s'installent à leur compte. Ayant pour tout capital leur caisse à outils et leur force musculaire, ils offrent leurs services aux entrepreneurs pour un salaire inférieur à celui inscrit dans les conventions et acceptent les conditions de travail et les horaires qu'impose le patron. Cette forme particulière d'artisanat conduit, en fait, à une régression de la condition ouvrière et brise la solidarité qui fondait la cohésion des groupes corporatifs²⁶. Cohésion mise aussi à mal par le développement de syndicats d'extrême droite dans le bâtiment, principalement les syndicats professionnels français (SPF). Le chômage extrêmement fort qui sévit dans le bâtiment, la présence d'une main-d'œuvre étrangère importante et l'exacerbation extrême des relations patrons/ouvriers poussent, de toute évidence, une frange des salariés vers les SPF²⁷. Le monde ouvrier semble donc

21 - Il est difficile de se faire une idée du bien-fondé de cette accusation, au moins pour une partie des militants exclus.

22 - PROST (Antoine), *La CGT à l'époque du Front Populaire*, Paris, Colin, 1964, p. 143 ; Fédération du bâtiment, Congrès fédéral d'unité, 13-15 septembre 1936, Paris, s. d., p. 119.

23 - FAU (Albert), *Maçons au pied du mur, ... op. cit.*, p. 148-155.

24 - ADR, 10 MPC 127 bis, Syndicat Général des Entrepreneurs, 05/10/1938.

25 - ADR, 4 M 236 et 10 MPC 93.

26 - *L'Effort*, 29 décembre 1937, 15 janvier et 19 mars 1938.

27 - ADR, 10 MPC 82, organigramme de l'union fédérale de la région sud-est des syndicats professionnels français.

28 - ADR, 10 MPC
127 ; TISSOT (R.),
*La Roulante, chronique
d'une grève
assassinée, Lyon,
Ed. BGA Permezel,
1995.*

29 - ASCL, relevé des
prises de timbres de la
X^e région fédérale du
bâtiment effectuées
entre le 1^{er} janvier et le
25 mars 1939.

se briser suivant des lignes de fracture multiples alors même que les entrepreneurs n'ont jamais vu leur unité aussi bien établie.

Les antagonismes qui n'ont cessé de s'aggraver débouchent finalement sur un conflit d'une violence particulièrement grande qui a pour objet la question centrale, dans le bâtiment, des salaires. En 1938, une augmentation de salaire de 1F de l'heure octroyée par la procédure de conciliation et d'arbitrage mise en place par le gouvernement Blum est cassée par la cour supérieure d'arbitrage pour vice de forme. Le syndicat général des entrepreneurs en profite pour baisser les salaires et dénoncer les conventions collectives. Malgré l'affaiblissement de la discipline ouvrière, malgré la période peu favorable (on est alors en août), les syndicats se lancent dans la grève. Mais contrairement aux pratiques qui sont traditionnellement celles des syndicats de Lyon, la X^e région fédérale du bâtiment qui a pris la direction de la grève provoque, sur ordre de la direction communiste de la fédération du bâtiment, la rupture des négociations avec le syndicat général en lui posant un ultimatum. Pour faire respecter cette position d'intransigeance, la X^e région se voit obligée de multiplier les opérations punitives dans une agglomération quadrillée par les forces de l'ordre. Bien que de plus en plus défavorable aux ouvriers, cette grève dure trois mois. Sa fin se précipite finalement quand, le 11 octobre, un contremaître polonais est retrouvé assassiné par balle. Des grévistes sont accusés de ce meurtre et la X^e région de la responsabilité morale de cet acte. Le 22 octobre, la reprise du travail est votée en assemblée générale sur proposition de la X^e région. Une centaine de militants ouvriers, dont la plupart des responsables syndicaux, sont alors emprisonnés ou sous le coup d'une inculpation²⁸.

Cette grève est un révélateur des transformations qu'on avait déjà perçues dans le bâtiment lyonnais. Tout d'abord, les syndicats membres du cartel s'effondrent dès la fin de la grève. Les ouvriers, sous la pression des patrons ou de leur propre fait, quittent les syndicats CGT et, pour certains, rentrent dans les syndicats SPF. Ce sont surtout les ouvriers des grandes corporations qui s'éloignent de leurs syndicats. Dans ces corporations, après le chômage, l'immigration et la mécanisation, la grève et son échec semblentachever un processus déjà bien avancé de désagrégation et d'éclatement du groupe corporatif et remettre en cause la prétention du syndicat à se présenter comme l'interprète des intérêts du groupe et comme le cadre de son action collective. Dans les petites corporations qui ont pu se préserver, en partie, des transformations extérieures, le syndicat reste, au contraire, le cœur de la corporation et, donc un lieu fondamental d'identification. Les petits syndicats du second œuvre sont donc affectés dans une plus faible mesure par la baisse des effectifs²⁹. L'affaiblissement des organisations ouvrières conduit à une remise en cause radicale de ce qui fondait l'intervention syndicale dans cette industrie, l'action directe. Jusque là, l'efficacité des syndicats reposait sur leur capacité à agir sur le terrain en s'appuyant sur les ouvriers des chantiers. Dès que la base ouvrière se dérobe, les syndicats sont renvoyés en marge des chantiers et, par là même, réduits à l'impuissance, l'action des délégués et des "roulantes" étant devenue presque impossible. L'hémorragie qui atteint les plus gros syndicats du cartel (maçons, terrassiers, plâtriers-peintres) a un autre effet lourd de conséquences. Selon la circulaire ministérielle du 17 août 1936 sur les conventions collectives, ce sont les organisations les plus représentatives qui doivent signer les

conventions. La baisse des effectifs du cartel a donc pour conséquence de mener à la remise en cause, par la préfecture, de la qualité d'organisation la plus représentative qui lui était, jusqu'à présent, reconnue. Ce sont les syndicats SPF qui signent, entre novembre 1938 et mars 1939, les conventions avec le syndicat général des entrepreneurs. L'importance des contrats collectifs dans cette industrie signifie la complète mise à l'écart des syndicats qui ne sont pas signataires des conventions. Sans possibilité de recours à l'action directe, le cartel pouvait espérer appuyer son action sur une légitimation institutionnelle. Privé de cette dernière, il se trouve complètement marginalisé.

L'étude des conventions collectives établies entre les syndicats SPF et le syndicat général des entrepreneurs est particulièrement éclairante sur les modifications qui ont vu le jour dans le bâtiment lyonnais. Sur les 35 articles que contiennent les clauses générales de ces conventions, 11 sont consacrés aux délégués dont ils définissent le rôle dans les moindres détails, ceci dans un but évident : le syndicat ayant été banni des chantiers, le délégué ne doit, en aucun cas, lui servir de relais sur le terrain. Alors qu'en 1936, « les délégués ouvriers [étaient] sous le contrôle direct et constant de l'organisation syndicale³⁰ », en 1938, « les délégués représentent non pas une organisation syndicale mais leurs camarades de chantiers³¹ ». De même, les attributions des délégués – jusque-là très larges – sont délimitées très strictement, leur élection est prise en charge par les patrons et le vote à bulletin secret est institué. Les nouvelles conventions collectives, conçues comme de véritables garde-fous, nous donnent donc à voir, en creux, l'étendue des pouvoirs qu'avaient conquis les syndicats, l'ampleur du recul qu'ils ont subi dans ce

domaine mais aussi la peur qu'ont les entrepreneurs de voir une reprise de l'offensive syndicale dans les formes qu'elle prenait antérieurement.

L'affaiblissement des syndicats a permis, de même, aux entrepreneurs de s'attaquer aux "us et coutumes" qui régissaient les conventions de chaque corporation : les clauses particulières qui étaient jusqu'alors établies au sein de chaque métier sont, à quelques exceptions près, fixées pour l'ensemble du bâtiment, dans la convention de 1938-39. Ce nivellement signifie que l'on ne tient plus compte de la spécificité des conditions de travail propres à chaque métier et permet de réduire, dans la plupart des professions, des acquis pour la plupart très anciens.

"Us et coutumes", statut des délégués, salaires aussi : sur tous les fronts les ouvriers du bâtiment sont attaqués. Mais la qualification des ouvriers est aussi en question dans ces nouvelles conventions. Tout d'abord, la catégorie manœuvre tend à se généraliser. Dans plusieurs corporations, elle apparaît pour la première fois : chez les terrassiers, charpentiers en bois, cimentiers, monteurs en chauffage et plombiers-zingueurs. Dans une "note générale importante" qui introduit le bordereau des salaires annexé à cette convention, il est affirmé, d'autre part, que « l'ouvrier sera payé pour l'emploi dans lequel il est embauché ou dans lequel il travaille continuellement et non pour les qualités professionnelles qu'il pourrait posséder et qui ne seraient pas utilisées³² ». La porte est ouverte au déclassement des ouvriers professionnels. Ce changement n'est d'ailleurs que le reflet des transformations techniques qui tendent à se développer dans l'industrie du bâtiment et qui s'imposent, par le biais des conventions, aux ouvriers.

*

30 - ADR, 10 MPC
127 bis, Convention collective du BTP du département du Rhône,
1936, clauses générales, article 6.

*

31 - Ibid., 1939,
clauses générales,
article 5.

*

32 - Ibid., bordereau du taux des salaires.

Plus qu'à une simple offensive patronale qui viserait à museler les organisations ouvrières et qu'on pourrait analyser comme une péripétie dans les relations conflictuelles qu'entretiennent entrepreneurs et ouvriers du bâtiment, il semble que l'on ait affaire à de véritables transformations en profondeur dans ce secteur, menant non seulement à l'affaiblissement des communautés ouvrières mais aussi, et c'est peut-être une des causes de la dissolution du lien communautaire, au déclassement d'une partie des ouvriers de cette industrie. Profitant de l'extrême affaiblissement des communautés de métier, les organisations patronales s'attaquent à cette volonté d'autonomie qui faisait la vitalité des syndicats ouvriers. L'identité collective des ouvriers lyonnais du bâtiment n'est peut-être pas définitivement brisée. Elle est, en tout état de cause, assiégée.